

Un Sheikh émirati achète un club de foot israélien : Le sport au service de la diplomatie

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 13 DÉCEMBRE 2020

749

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



**Grande interview Malikilé /
Choguel Kokala Maiga (1^{ère} partie)**

**Nous voulons une transition
de rupture et non une
rupture de la transition**



Mali : Menaces sur la Transition



**Journée Internationale de lutte contre
la corruption : Les hommes de média outillés !**



SAER GROUP C'EST:

**+ de 400
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de
26 sociétés, qui oeuvrent tous au rayonnement
de la marque SAER.

SAER GROUP

| | | |
|------------------------------|--|-------------|
| Une | Grande interview Malikilé / Choguel Kokala Maiga (1ère partie) : Nous voulons une transition de rupture et non une rupture de la transition | P.4 |
| Brèves | La guerre des sables : Bamako met fin à la guerre entre l'Algérie et le Maroc en 1963 | P.12 |
| | Situation inquiétante de la COVID-19 : Le salon international de l'or reporté à une date ultérieure | P.12 |
| | CNT : Déclaration des faitières de la Presse | P.12 |
| | Atelier d'immatriculation des bacheliers de la session d'octobre 2020 : | |
| | Clôture des travaux ce vendredi 11 décembre 2020 | P.13 |
| | Nouveau président du CNT : Qui est le colonel Malick Diaw ? | P.13 |
| | Trafic de stupéfiants : Les éléments du 12e Arrondissement encore à l'honneur | P.14 |
| Actualité | Journée Internationale de lutte contre la corruption : Les hommes de média outillés ! | P.20 |
| | Atelier de cadrage du portage de la GIRE au Mali : Le réseau national des femmes leaders et les comités locaux de l'eau bien outillés | P.21 |
| | Journée Internationale Nelson Mandela pour les droits des détenus : Agir pour le changement en milieu carcéral | P.22 |
| | Le programme tech4sahel est lancé : L'employabilité des jeunes au cœur des préoccupations ! | P.25 |
| Politique | 3ème congrès ordinaire du parti Yelema : Moussa Mara appelle les autorités de la transition à réduire le train de vie de l'État | P.26 |
| | Mali : Menaces sur la Transition | P.27 |
| Culture & société | Visite ministérielle du champ de bataille de Woyowayanko ou Parc des Sofas : Mme Dramé Kadiatou Konaré déplore l'état de délabrement du site | P.29 |
| International | Communiqué du Cabinet royal | P.30 |
| | Corona virus au Togo : Le Gouvernement communique | |
| | Un Sheikh émirati achète un club de foot israélien : Le sport au service de la diplomatie | P.32 |
| Sport | Foot africain : Une assemblée générale de la CAF avec l'ombre d'Ahmad | P.33 |

P.13



P.22



P.26



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



Grande interview Malikilé / Choguel Kokala Maiga (1^{ère} partie) : Nous voulons une transition de rupture et non une rupture de la transition

Moctar Sow : Bonjour monsieur Choguel Kokala Maiga

Dr Choguel K Maiga : Bonjour

Moctar Sow Malikilé : Vous êtes le président du M5-RFP, qui a été un acteur clé dans la chute d'IBK. Comment se porte le M5 aujourd'hui ? Quel avenir pour le Mouvement ?

Dr Choguel K. Maiga : Le M5-RFP vit aujourd'hui une 2^{ème} époque de sa vie. Comme toutes les organisations politiques en lutte, tout le monde ne va pas jusqu'au bout. Nous, nous sommes venus, en tout cas, la majorité des cadres, en ce qui nous concerne, surtout au FSD, nous sommes venus au M5, parce que depuis longtemps nous étions en train de nous battre pour le changement. Donc, quand les

conditions se sont créées pour obtenir le changement avec d'autres forces politiques et sociales, nous nous sommes dit que c'est un combat dans lequel nous sommes depuis 2018, pour certains bien avant et donc, pour nous il était tout à fait normal qu'on mette les forces et les énergies ensemble.

En cours de route, certains ont estimé que la chute de IBK était une fin en soi. Nous avons pensé que la chute de IBK n'était qu'un préalable, sinon une condition pratiquement préjudicielle. Il fallait cela pour passer aux autres étapes du changement, que nous avons développés dans tous les documents que nous avons élaborés. C'est pour cela que je suis surpris d'entendre certains dire que la finalité de la lutte du M5 était le départ de IBK. Je pense qu'ils n'ont pas compris le sens de notre combat. Aujourd'hui, nous sommes en train de nous réorganiser, l'aile la plus politique du M5

qui a des ambitions pour le Mali est en train de se réorganiser et dans les jours à venir nous allons rendre public notre nouvelle vision et de la transition et comment nous allons nous battre pour obtenir changement.

Moctar Sow Malikilé : Quelle est votre lecture du processus de mise en place du CNT, des décrets de Bah N'Daw à l'élection de son président ?

Dr Choguel K. Maiga : Le processus de mise en place de tous les organes de la transition a été entaché par toute sorte d'irrégularités. Aucun principe n'a été respecté, la parole donnée n'a pas été respectée, les engagements n'ont pas été respectés, le bon sens n'a pas été respecté. Tout s'est fait dans le double jeu, dans la ruse, j'allais même dire dans la trahison. Ce n'était pas nécessaire. Par exemple, pour la désignation de Bah N'Daw, si les militaires avaient clairement dit au M5 qu'ils voulaient pour telle ou telle raison, un militaire à la retraite comme président de la transition et que c'était à discuter il n'y aurait pas de problème au niveau du M5. Je suis convaincu qu'après des échanges on aurait trouvé un terrain d'entente. Mais la procédure qu'ils ont utilisée pour l'installer, en jouant, en faisant du faux, en faisant du mensonge, c'est ce que j'ai appelé en son temps le mensonge d'État, n'était pas nécessaire. En réalité, ils l'ont fragilisé pour rien. Bah N'Daw avait une certaine image dans l'opinion, il suffisait juste de mettre en forme, le processus de sa désignation



et puis il n'y aurait pas eu de problème. Concernant le premier ministre, c'est la même pratique qui a continué : le jeu, le double jeu, la ruse, jusqu'à son installation. Après avoir passé par la phase tout à fait discutable de cette affaire de CV pour être premier ministre. Nous avons eu un bon débat au M5. On a tranché démocratiquement. La majorité a décidé et on a tous accepté par consensus qu'on envoie des CV. Parce que ceux qui étaient partisans de cette démarche, avaient clairement dit que si on n'envoie pas de CV, ces gens sont capables de dire que c'est parce que le M5 a refusé qu'il a fait l'enfant gâté que le premier ministre n'a pas été désigné en son sein. Donc on a préféré aller jusqu'au bout pour qu'on voit leur vraie nature.

Ensuite on est venu à la formation du gouvernement. Idem, les mêmes comportements. Une délégation a été reçue par le premier ministre, qui a exposé les préoccupations du M5. Le premier ministre leur dit qu'il allait voir le président et leur revenir. Pendant qu'ils étaient dans l'attente la composition du gouvernement a été annoncée.

L'autopsie révèle que le gouvernement a été composé par les militaires à 80% par leurs copains, leurs tontons, leurs tantes leurs cousins. Comme certains l'ont dit, la montagne a accouché d'une souris. On s'est retrouvé dans cette position et contre mauvaise fortune, nous avons fait bon cœur en disant que de toute façon, la transition est notre bébé, nous n'allons pas le laisser en perdition. Nous avons manifesté notre bonne foi. Et ce que beaucoup ne savent pas, c'est que même le chiffre 121 pour le CNT est une proposition du M5. C'est-à-dire que tout, même les termes utilisés tels

charte de la transition, Conseil National de Transition, sont des termes qu'ils ont puisés dans la documentation que le M5 leur a remise. Eux, ils sont venus, ils n'avaient aucune idée de ce qu'il fallait faire. C'est le M5 qui conceptualisé tout le processus du changement. Donc, il n'y avait aucune raison d'être en déphasage. Même le chiffre 121, il n'est pas venu du hasard. En réalité, dans notre entendement, les forces du changement, autrement dit, le CNSP et le M5, allaient dire qu'il leur faut une majorité qualifiée au sein du CNT qui joue le rôle d'Assemblée législative pour faire passer les réformes que nous avons prévues. Qui aurait trouvé à redire si les forces du changement ensemble demandent à avoir une majorité qualifiée pour faire démocratiquement les réformes pour lesquelles les maliens se sont battus et d'autres ont donné leurs vies. Cela allait faire peut-être entre 70 et 80 et les autres 40 et quelques allaient être affectés aux autres forces politiques et sociales qui n'étaient pas dans le processus de change-

ment. D'autres s'étaient même battus contre le changement, mais il n'en demeure pas moins que ce sont des maliens. Donc, nous avons dit qu'il fallait que le noyau soit constitué des forces du changement, mais que toutes les décisions doivent faire l'objet de grandes concertations nationales, d'un consensus national. On aurait eu 80 pour les forces du changement et 41 pour les autres forces. Personne ne trouverait à redire, pas même de mauvaise foi. En ce moment, l'ingénierie concernant la répartition et autres, aurait été une affaire interne. Si les militaires avaient une préoccupation en termes de quotas, on l'aurait résolu à l'interne. On aurait affecté un quota aux jeunes, aux femmes, aux syndicats, aux partis politiques, aux coordinations régionales, aux coordinations de cercles, donc, pratiquement, on aurait résolu de façon à ce qu'aucun doute ne pèse sur la légitimité du CNT. Parce qu'il y aurait la légitimité historique, ce qui se sont battus pour le changement, il y'aurait la légitimité en termes de représentation catégorielle, parce que dans le M5, n'oubliez pas qu'il y a 400 organisations, dont 100 partis politiques, 2 grands syndicats, 200 associations, plus des dizaines et des dizaines d'organisations. On aurait réglé la question de représentation des régions, parce qu'on a des coordinations régionales, on a des coordinations dans les grands cercles, donc la représentation géographique aurait pu être résorbée, la représentation, en termes de genre, de jeunes, toutes ces questions auraient pu être réglées. Les anciens qui sont dans le Comité Stratégique ont démontré que leur problème ce n'est pas un problème de place. Si c'était des questions de place, des ministères ont été proposés de longue date.





Donc, on aurait réglé tout cela dans les règles de l'art. Mais, je crois que les militaires avaient un autre agenda.

Ceux du M5 qui ont décidé qu'après la chute de IBK, la lutte est finie, ont fait un choix que je respecte. Ils ont décidé d'aller avec les militaires. En plus de tous ceux qui ne voulaient pas du changement qui sont devenus leurs conseillers aujourd'hui, ou des gens qui n'avaient rien à voir avec le changement qui sont devenus leurs conseillers, ou ceux qui n'ont pas pardonné au M5 la persévérance dans la lutte jusqu'à faire tomber le régime qui ne nous ont pas pardonné, plus d'autres qui sont dans les calculs purement personnels. Tous ceux-ci se sont retrouvés pour faire ce que nous sommes en train de voir. C'est ce qui fait que très clairement, les institutions aujourd'hui manquent de crédibilité et surtout de légitimité. Vous savez, une institution, c'est

la légitimité et la légalité. Si on revient à la légalité. Regardez vous-même. Vous prenez vous-mêmes de textes que vous violez allègrement, vous violez la charte des partis, vous violez les décrets contestés qui déterminent les conditions de désignation et la clé de répartition des membres du CNT, qui étaient contestés et en plus de la contestation, non seulement vous ne les reprenez pas, vous les violez encore. Vous prenez des gens appelés individuellement, on ne sait pas à partir d'où. Est-ce que c'est dans un bureau, est-ce que c'est dans un camp militaire, est-ce que c'est sous la menace, est-ce que c'est contre des promesses ? Mais en réalité ils ne sont pas légitimes, ils ne peuvent pas représenter la population. Il y a certaines personnalités qui ont leur notoriété naturellement. Mais, il ne faut pas confondre la notoriété et la popularité. Parce que c'est des choses totalement

différentes. Ensuite, il y a une matière sur laquelle le CNT doit travailler. Le CNT, c'est un organe législatif. Il donc comme vocation première de contrôler l'action gouvernementale et voter les lois. Comment est-ce que, dans la logique d'un système démocratique, où il y a la séparation des pouvoirs, les membres de l'organe législatif qui est sensé contrôler l'action gouvernementale, vont être désignés par le gouvernement, par le vice-président ? c'est contraire à toutes les logiques, à toutes les théories et au bon sens. C'est ce qui fait que nous sommes avec des institutions qui sont mises en place à la suite d'un bricolage juridico-institutionnel, à la suite de la violation des engagements de la parole donnée et même des textes soi-disant validés. Donc c'est le problème que nous avons avec les institutions. Je pense sincèrement qu'il faut nécessairement qu'il y ait un infléchissement de la trajectoire de la transition. Si cela n'est pas fait, ils iront inévitablement dans l'impasse. Je l'ai dit dans un média, pour paraphraser Abraham Lincoln on peut tromper une partie du peuple tout le temps, tout le peuple une partie du temps, mais les militaires ne peuvent pas tromper tout le peuple tout le temps. Ce n'est pas possible. Il faut qu'ils reviennent à la raison. Il faut qu'ils reviennent à une stratégie d'infléchissement du cours de la transition. Sinon les conditions d'une autre révolte vont être créées. Ils sont entrain, eux-mêmes de violation en violation de la loi et des textes qu'ils ont eux-mêmes pris, de frustration en frustration, de violation en violation des enga-



gements de leurs paroles données, avec l'échec manifeste, avec le surplace que l'on voit dans tous les domaines, ils vont créer eux-mêmes les conditions d'un autre soulèvement. Et ça, ce n'est pas souhaitable pour le pays. C'est pourquoi la position du M5, c'est de dire que nous allons nous battre pour imposer le changement pour lequel le peuple s'est battu, d'autres en sont morts. Nous ne voulons pas d'une rupture de la transition, nous voulons une transition de rupture avec l'ancien régime, différent de la transition que l'on voit actuellement. Voilà la position du M5 officiellement.

Moctar Sow Malikilé : Le M5-RFP et vous-même avez dénoncé la militarisation du régime. Quelles en sont les manifestations et les conséquences possibles sur la Transition ?

Dr Choguel K Maiga : Je viens de vous dire que nous ne voulons pas d'une rupture de la transition. Mais nous voulons d'une transition de rupture avec l'ancien système. Nous ne voulons pas d'une transition de continuité de l'ancien système. Ce que nous voyons aujourd'hui est gravissime. C'est-à-dire qu'en plus de toutes les tares de l'ancien régime le CNSP est entrain de rendre un mauvais service et au peuple malien, et à l'armée et à la démocratie et à la république. Parce que la vocation fondamentale et première des militaires

ce n'est pas l'action politique. Ce n'est pas de venir s'installer dans les postes politiques de l'État. Il peut y avoir des militaires à titre exceptionnel dans certaines fonctions pour une raison ou pour une autre. Mais l'accapement de tous les leviers de la transition, de toutes les institutions de la transition, de toutes les administrations de la transition, conduit à un régime militaire déguisé. Le M5 a clairement indiqué qu'il ne peut pas se rendre complice d'une militarisation à outrance des institutions et de l'appareil d'État. Les conséquences, ce sont les manifestations que je viens de vous dire. Les conséquences, c'est, vous avez un militaire, si respecté soit-il, à la tête de la transition, vous avez un vice-président qui est militaire, vous avez les postes régaliens détenus par les militaires, vous avez les autres postes désignés à 80% par les militaires, parce que ce sont leurs amis, leurs parents, etc. Vous avez le CNT. Ce sont les mêmes militaires qui sont dans l'exécutif qui nomment leurs amis, leurs cousins leurs tantes et leurs tontons dans le CNT, en ignorant totalement les questions de légitimités et de représentativité en ignorant la légalité de la procédure. Vous avez dans l'administration, le conflit qu'ils ont avec les administrateurs civils, on a 20 gouverneurs dont 13 militaires, on nous dit que c'est pour des questions de sécurité. D'abord le rôle d'un gouverneur ce n'est pas de faire la guerre, le rôle d'un gouverneur c'est

d'administrer. La guerre, il y a des militaires dans la région pour le faire. Deuxièmement, si leur argument était sincère, on aurait nommé des militaires essentiellement dans les zones de conflit. Pourquoi on a nommé des civils à Ménaka, à Kidal, à Douentza, Bandiagara ? Pourquoi on a nommé un militaire à Bougouni où apparemment il n'y a pas de guerre ? Donc, ça veut dire que comme on dit on tombe de Charybde en Scylla. C'est-à-dire qu'il n'y a aucune logique, ni politique, ni juridique ni le bon sens. Il y a partout du bricolage, de l'amateurisme et la ruse. Mais la ruse ne peut pas remplacer l'intelligence. Je comprends que ce sont des militaires et dans les opérations militaires on utilise la ruse quelque fois pour sortir de certaines situations ou pour surprendre l'ennemi. On le fait en politique aussi. Mais la ruse, peut-être 5 à 10% de l'action. Mais elle ne peut pas remplacer l'intelligence, l'organisation, la méthode, la stratégie. Eux, ils n'en ont pas. Toute leur stratégie, c'est conserver le pouvoir. Mais ça va aller où ça ? C'est pourquoi, je continue à lancer un appel à tous ceux qui ont le bon sens dans ce milieu, qu'il faut se ressaisir, il faut infléchir la logique dans laquelle ils sont, il faut revenir au peuple malien. Parce que la voie qu'ils ont choisie est sans issue.

La suite de cette interview demain.

■ Interview réalisée par Moctar Sow

SAER EMPLOI
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

Jeune Afrique

Dakar étouffe. Polluée, surpeuplée, l'agglomération ne sait plus comment loger et faire cohabiter ses 4 millions d'habitants... La solution toute trouvée ? Construire, aux portes de la presqu'île, une ville nouvelle. Mais n'a-t-on pas vu trop grand avec un projet bien loin des réalités de la capitale sénégalaise ?



Avant même qu'Henri Konan Bédié, soutenu par Laurent Gbagbo, ne prononce un virulent discours le 9 décembre, Alassane Ouattara le soupçonnait de jouer un double jeu. En voici les raisons.



Ibou SY

Contribution d'un follower : CIRCULATION DES VEHICULES SANS PLAQUE, CH ,VITRES TEINTÉS ,ASSURANCE CONTRÔLE TECHNIQUE ETC

Depuis quelques temps certaines personnes (porteurs d'uniformes, cadres administratifs les élus , les artistescirculent avec... Afficher la suite



#URGENT#

Accident mortel sur le pont de wabaria(GAO) tout suite 2 voitures renversées par une remorque dans l'eau.
Aziz Maïga ne ment pas

Moussa Cisse

Mara cède sa place à Diawara en toute démocratie. C'est ce qu'on demande aux présidents des partis à vie. Vous ne pouvez pas exiger la dé-



mocratie et refuser l'alternance au niveau même de vos partis. On attend la réaction de ces pseudos démocrates mille fois candidats défaits mais toujours présidents du parti.



RFI Afrique

Pendant leur séjour, la délégation de haut-représentants a rencontré l'ancien chef d'État François Bozizé, dont la candidature a été rejetée. Les échanges avec François Louncény Fall, l'un des membres de cette délégation se sont concentrés sur les questions sécuritaires.



RFI

Pierre-Édouard Deldique reçoit dans l'émission Idées : Martine Storti, militante féministe, ancienne professeure de Philosophie, journaliste et inspectrice générale de l'Éducation nationale, auteure de «Pour un féminisme universel», un livre publié au Seuil dans la collection «La République des Idées» et Audrey Célestine, maîtresse de conférences en Sciences politiques à l'Université de Lille, auteure du livre de portraits : «Des vies de combat: femmes noires et libres», publié chez L'Iconoclaste.





Média A

#TESSALIT

La délégation de la Plateforme des Mouvements du 14 Juin 2014 d'Alger dirigée par le Président d'honneur Hanoune Ould Aly, le Porte Parole Haballa Ag Hamzatta et l'Honorable Mohamed Ould Mataly viennent d'arriver à Tessalit, sur invitation de la Cma. La tournée continue toujours dans le cadre de la paix déjà 1 mois et 15 jours de sensibilisation. Aziz Maïga ne ment pas



Jack Douk

Honnêtement je n'ai jamais serré la main ni de Sidiki et petit Guimba, vieux bien je le connais à travers un lien professionnel, plus mon frère Seydou Oumar Traoré que j'ai connu depuis 2013 au MEN, mais en bon Malien ils ont tous reçu leur part de correction, je demande à mes frères magistrats d'accorder une circonstance atténuante pour eux au nom de la paix et du pardon Musulman.



JusticeInfo - Fondation Hirondelle

MALI > Le 5 décembre, à Bamako, des victimes de massacres (à Sobane Da et Ogossagou, en 2019) racontaient leurs terrifiantes histoires devant la Commission vérité, justice et réconciliation (#CVJR). Voici leur récit, poignant.

La commission tenait ce jour-là sa deuxième audience publique sous le thème « Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique ». Une tribune offerte à douze victimes qui ont pu témoigner ainsi des violences subies lors des crises successives qu'a connu le Mali.

En dépit de la douleur, Abdoulaye Barry (victime du massacre d'Ogossagou) conclut son témoignage par un appel à la paix : « Si les Peuls



tuent tous les Dogons, ou l'inverse, personne n'aura gagné, l'entente est nécessaire, il en va de notre salut. »

NE RESTEZ PAS EN SURFACE, plongez dans les profondeurs de notre article en cliquant sur le lien suivant <https://www.justiceinfo.net/.../46223-cvjr-le-mali-vous...>



Dmpa-sc Accelerating Access

#LeSaviezVous

Au Burkina Faso, en 2019, selon la 6e enquête du #PMA2020, le taux de prévalence contraceptive moderne restait faible à 27,3% pour les femmes en âge de procréer et pratiquement 01 femme sur 4 (23,3%) n'avait pas de besoin satisfait en planification familiale.

Les grossesses en milieu scolaire sont de plus en plus un fléau ; en témoigne le nombre de 993 cas enregistrés au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans la Région administrative nord-ouest du pays. D'où l'innovation de l'ONG Jhpiego et du Ministère de la santé, d'intégrer la planification familiale, dont l'auto-injection du DMPA-SC, dans le paquet de soins des infirmeries des universités, écoles professionnelles, lycées et collèges de la ville de Dédougou. »



Ouverture Média - OM

OM INFO #Afrobasket #U18 : Les Aiglons sont champions d'Afrique.

C'est avec beaucoup de fierté que le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Mossa Ag ATTAHER a accueilli ce vendredi 11 décembre 2020 les équipes nationales Juniors, garçons et filles, de retour des phases finales de la Coupe d'Afrique de basket-ball des moins de 18 ans qui vient de se dérouler au Caire.

Le Ministre Ag a adressé toutes ses félicitations aux garçons pour avoir apporté autant de joie dans les cœurs des Maliens en remportant ce trophée continental.

Quant aux filles, elles restent des championnes d'Afrique selon le ministre Mossa Ag ATTAHER. A savoir que l'équipe féminine malienne est la seule équipe qui a gagné tous leurs matchs à l'exception du dernier.

Les deux équipes masculines et féminines sont qualifiées pour la prochaine coupe du monde prévue en 2021.





Bouba Fané

CMAS Sikasso explosé
La fin de la mafia religieuse au Mali
Les militaires ceux ci est un grand avertissement pour vous, le CNTdts illégitime



Radio Guintan

À Sofara: les milices d'auto-défense en cause.
Les chasseurs ont enlevé 6 personnes : Seydou Sanga, soumana sanga, Ladjji Souleymane, Adama Traoré, Moussa Kansaye, Yari Mama Dembele . parce ce qu'ils ont refusé d'être enrôlé par les chasseurs.
La population demande le soutien des autorités pour que chacun puisse être libre de ses mouvements.



ACTUALITES NATIONALES : | FORCES ARMEES MALIENNES |
Approche opérationnelle du DIH : les FAMA renforcent leurs capacités
Les FAMA renforcent leurs capacités au Droit international humanitaire (DIH). Les instructeurs des centres et écoles de formation des FAMA se familiarisent avec le DIH. Une session de formation s'est ouverte à leur intention le lundi 7 au jeudi 10 décembre 2020 à la Direction des Ecoles Militaires (DEM).
Cette formation est initiée par le Comité International de la Croix Rouge et l'Etat-major général des Armées.
Cet atelier, de 4 jours, vise à assurer la formation continue du personnel des FAMA identifiés et à les familiariser à l'approche opérationnelle du DIH dans la conduite des hostilités. Nous pensons que les bons réflexes qui permettent d'obtenir le respect des règles du DIH ne peuvent pas s'acquérir par de simples séances de sensibili-

sation. Il faut aller au-delà, en intégrant le DIH dans la réglementation opérationnelle des FAMA, a indiqué la représentante du CICR.
Source : Page Forces Armées Maliennes.
Cellule communication GNM



Konate Amine

Arrêtez de spéculer sur les gens, jugez-les aux faits. Je suis monté à Kati 3 fois en tout, depuis le soulèvement populaire du 18 août 2020, et ce, pour des causes communes.



1- Je suis monté avec l'Imam DIARRA et Me Demba TRAORÉ, pour rencontrer et échanger avec le CNSP sur l'avenir de notre pays.
2- Je suis monté pour soumettre au CNSP, un projet d'Acte modificatif à l'Acte fondamental qu'il a publié, et avec lequel je n'étais pas d'accord, parce qu'il ne créait pas les conditions d'une légalité vertueuse pendant la période exceptionnelle. Le Colonel Soumaré, mon ex collègue de l'Ecole d'Etat Major Nationale, a dirigé cette rencontre.
3- Je suis monté avec des membres de la Coordination de la Jeunesse M5RFP rencontrer le CNSP, pour plaider l'octroi de plus de cartes d'accès aux Concertations nationales à nos jeunes. Cette rencontre a été co-présidée par Malick DIAW et Sadio CAMARA. C'était la première et la seule fois que je les rencontrais en personnes. J'ai eu des échanges très coriaces avec les deux, ce soir-là. Ben le Cerveau était aussi présent. Mes rapports avec l'Armée Nationale sont professionnels et citoyens. J'ai formé 5 générations d'officiers d'Etat Major Nationale du Mali et de la sous-région, depuis 2015.
Lors de la clôture du DNI en 2019, auquel j'ai pris part en tant qu'expert chargé de la thématique Gouvernance, j'ai dédié un hymne poétique bamanan à nos troupes sur le terrain. Et pour la petite histoire, lors des préparatifs de cette séance, j'ai décliné l'offre de présenter la motion de remerciement au PR IBK, au profit de celle dédiée à l'Armée Nationale. Racky a participé à cette discussion.
Donc, j'ai eu soucis des militaires bien avant les événements du 18 août 2020. Et cela n'a pas varié après. A l'entame de la Transition, je leur ai dit que l'approche était mauvaise, en privé comme en public. Je leur ai toujours tenu un langage de vérité.
J'ai refusé de servir d'instrument de destruction du M5RFP et de sabotage de l'image de l'Armée Nationale.
Je garde ma liberté d'opinion. Elle fait peur des deux côtés. Et elle ne sert que le Mali. Je ne l'abandonnerai pas, et ça, tous mes proches, de tous bords confondus, le savent. C'est à ce prix que je coopère.
Dr Mahamadou KONATÉ
Membre du M5RFP

72ème anniversaire de la Journée internationale des droits de l'homme

Reconstruire en mieux :
défendons les droits de l'homme.



La journée internationale des droits de l'homme est célébrée chaque année le 10 décembre, en commémoration de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 1948. Le thème de la célébration de cette année sera : « Reconstruire en mieux : défendons les droits de l'homme ».

Cette année, le thème de la Journée internationale des droits de l'homme est lié à la pandémie de COVID-19, et reflète le besoin de reconstruire en mieux en veillant à ce que les droits de l'homme soient au centre des efforts de relance. A cet effet, le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a pour ambition de placer les droits de l'homme au cœur du processus de reconstruction du monde dans lequel nous vivons.

La MINUSMA, à travers sa Division des droits de l'homme et de la protection, réalise une campagne de sensibilisation sur la promotion des droits de l'homme qui sera effectuée à travers des émissions diffusées par Radio Mikado et rediffusées au niveau des radios locales dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal et Bamako.

En raison de la situation sanitaire liée au coronavirus, des activités initialement prévues la semaine prochaine pour célébrer la journée internationale des droits de l'homme sont reportées à une date ultérieure.

La sensibilisation se poursuit sur le site Facebook de la MINUSMA (<https://www.facebook.com/minusma/>), ainsi que sur une page spéciale dédiée à la journée internationale des droits de l'homme disponible via le lien suivant : <https://minusma.unmissions.org/journée-des-droits-de-l-homme-2020>

Division des droits de l'homme et de la Protection

La guerre des sables : Bamako met fin à la guerre entre l'Algérie et le Maroc en 1963



Le 8 octobre 1963, des accrochages ont lieu à la frontière saharienne entre le Maroc* et l'Algérie*. Brefs mais intenses, les combats qui opposent les Forces armées royales marocaines (FAR) à la toute jeune Armée nationale populaire algérienne (ANP) sont le prélude à la première crise d'importance qui va opposer les deux pays. Ils représentent aussi le prolongement logique d'une longue période de tension qui a débuté au début de l'été 1963, avec la proclamation publique de revendications territoriales marocaines sur une partie du Sahara algérien. Dès le mois de juillet, les deux pays vont donc masser des troupes dans la région de Tindouf.

Le 8 octobre au soir, le roi Hassan II* envoie un émissaire à Alger, mais les accrochages vont continuer et gagner en intensité à partir du 10. Côté algérien, on décrète la mobilisation générale des anciens combattants. L'escalade menace d'embraser la région. Mettant aux prises deux armées qui n'ont aucune expérience d'une guerre de positions, le conflit sera stoppé grâce à la médiation de plusieurs pays arabes et africains. Ainsi, c'est l'intervention du souverain éthiopien Haïlé Selassié à la conférence de Bamako (29-30 octobre 1963) qui va déboucher sur un accord de cessez-le-feu, le 2 novembre. Les combats vont néanmoins se poursuivre dans la région du Figuig, au nord de Tindouf, jusqu'au 5 novembre, puis cesser sans pour autant qu'un accord intervienne entre les deux pays. Comment deux pays « frères », hier unis dans une même lutte contre le colonialisme français, ont-ils pu en arriver là ...

Ibou Sy

CNT : Déclaration des faïtières de la Presse

Suite à une réunion, tenue ce jeudi 10 décembre à la Maison de la Presse, relative à la participation de leurs deux (2) représentants au CNT, les faïtières de la Presse, après discussions, ont décidé de :

1. Rétirer leur demande de clarification sur la réduction du quota affecté à la presse
2. Demander à leurs représentants à siéger au CNT
3. Instruire à leurs représentants de faire de l'aboutissement des projets

Situation inquiétante de la COVID-19 : Le salon international de l'or reporté à une date ultérieure



Le report de cette première édition dû à la pandémie à coronavirus a été l'objet d'une conférence de presse tenue le 11 décembre dernier, à l'hôtel de l'Amitié. Cette rencontre a marqué la présence du Coordinateur du salon Boubou Traoré, la présidente des femmes minières du Mali, Mme Diarra Djénéba Samaké et des partenaires techniques et financiers. Cependant, il est utile de rappeler que la première édition de ce salon devait avoir lieu du 18 au 20 décembre. Mais il a été reporté suite à l'adoption d'un décret pris en conseil des ministres relatif à des mesures restrictives contre la propagation de la pandémie à coronavirus. "Pour être conformes aux recommandations sanitaires, nous avons décidé en toute responsabilité de reporter cet événement à une date ultérieure puisqu'il s'agit de la santé publique", a indiqué le coordinateur du salon, Boubou Traoré avant de rassurer que la tenue prochaine dudit salon soit une réussite et une chance pour le Mali.

Yacouba COULIBALY



de lois phares de la presse, leur cheval de bataille
4. Souhaiter bonne chance et courage aux 2 représentants de la Presse Fait à Bamako le 10 décembre 2020

Ont signé :

ChahanaTakiou Président du Groupement Patronal de la Presse
Daouda Mariko, vice-Président Maison de la Presse
Bandiougou Danté, Président URTEL
Boubacar Kanté, Vice-Président ASSEP
Modibo Fofana, Président APPEL Mali
Fakara Faïnké, Président de l'UNAJOM

Atelier d'immatriculation des bacheliers de la session d'octobre 2020 : Clôture des travaux ce vendredi 11 décembre 2020



L'atelier national d'immatriculation des bacheliers de la session d'octobre 2020 s'est tenu à Yanfolila dans le Wassoulou. Cet atelier a réuni les informaticiens et autres responsables chargés des traitements de données des établissements d'enseignement supérieur du Mali, de la CPS-Education et de la Direction Nationale de l'Enseignement Normal (DNEN).

Pour le CENOU, l'organisation de cet atelier répond à un double impératif, à savoir : doter chaque néo-bachelier d'un numéro matricule unique et renforcer la cohésion et la coopération entre les différents responsables des traitements des données des étudiants.

En effet, depuis 2009, le CENOU organise cette activité d'immatriculation des nouveaux bacheliers, c'est-à-dire l'attribution d'un identifiant unique à chaque étudiant qu'il conservera pendant tout son cursus universitaire.

Les objectifs visés par cette attribution sont entre autres :

- La maîtrise des flux et des effectifs des étudiants ;
- La traçabilité du parcours des étudiants ;
- La disponibilité d'une base de données fiable ;
- La bonne gestion des deniers publics.

Dans son allocution d'ouverture des travaux, le Colonel Major Ousmane DEMBELE, Directeur Général du CENOU a remercié les autorités locales de Yanfolila pour leur accueil chaleureux à la mission, a tenu à rappeler que « l'essor de l'enseignement supérieur du Mali doit s'accompagner nécessairement par la prise en charge adéquate des prestations sociales assurées par le Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU) au bénéfice des étudiants. Il s'agit essentiellement de la gestion des allocations financières (Bourses ; Trousseau, Frais de voyages, de stages, de mémoire et de thèse), du transport, de l'hébergement, de la restauration, de l'organisation de compétitions sportives, artistiques, culturelles et de loisirs ainsi que la santé ».

Le Colonel Major DEMBELE a ensuite exhorté les participants de l'atelier à produire à la fin des travaux un fichier d'immatriculation fiable et complet qui permettra d'une part, au CENOU d'organiser les opérations de demande de la bourse nationale, de logement et de l'aide sociale, et d'autre part, aux institutions d'enseignement supérieurs, d'organiser les

Nouveau président du CNT : Qui est le colonel Malick Diaw ?



Né en 1979 à Ségou, le colonel Malick Diaw, est un produit du Prytanée militaire de Kati (PMK). Après un baccalauréat en lettres et langues, obtenu au PMK en 1997, le natif de la Cité des Balanzans fera son entrée à l'École militaire interarmes de Koulikoro en novembre 1998. Aux termes de son cursus à Koulikoro, il entreprit en Chine entre 2008 et 2011, une série de formations : le cours d'artillerie sol-sol et le cours de capitaine d'artillerie. Il fréquente également en 2013 l'École d'État-major dans la même province.

Homme de terrain, le colonel Diaw a une bonne réputation de « guerrier » pour avoir poursuivi et combattu les terroristes et les narcotrafiquants sur toute l'étendue du territoire. À ce titre, il a participé à plusieurs opérations dont Assalam 2, Djiguitougou, Maliba, Dambe.

Avec engagement, Malick Diaw a occupé successivement les fonctions suivantes : de 2001 à 2004, chef de section d'artillerie 414^e BA Kayes, de 2004 à 2005 adjoint commandant de batterie 135^e BA Gao. Entre 2005 et 2009, il a occupé d'autres postes de responsabilité à Kidal et Sikasso.

En 2009, après un séjour d'une année à Tamanrasset dans le Comité d'états-majors opérationnels conjoints, il regagne Bamako. En août 2019, il est nommé chef d'État-major de la 3^e Région militaire, fonction qu'il occupera jusqu'aux événements du 18 août 2020.

Pour les loyaux providers rendus à la nation, le colonel Diaw dispose de trois distinctions militaires : la Médaille de la Croix de la valeur militaire, la Médaille du mérite militaire et la Médaille commémorative de campagne. Il est marié et père de trois enfants.

Massa SIDIBÉ (L'Essor)

inscriptions des bacheliers.

En marge des travaux, une rencontre amicale de football, initiée par le Colonel Major DEMBELE et organisée par le Conseil de Cercle de Yanfolila, a opposé les participants à l'équipe locale de football de la ville. Elle s'est soldée par le score de 4 buts à 1 en faveur de la formation locale.

Les travaux ont pris fin le vendredi, 11 décembre 2020, à 16H00 et ont permis d'immatriculer 26.480 bacheliers dont 25.806 inscriptibles et 24.009 réguliers.

La Cellule Informatique et Communication du CENOU.

Trafic de stupéfiants : Les éléments du 12e Arrondissement encore à l'honneur

Le Mali se voit imposer un cycle de violences liées à une insécurité rurale et urbaine. Depuis quelques semaines, des braqueurs sont entrés en service pour terroriser et déposséder les paisibles citoyens. Cette malheureuse situation n'a pas entamé le moral des hommes dédiés à la protection des populations et de leurs biens.

Dans cette croisade contre les voyous et les délinquants, le Commissariat du 12e Arrondissement s'est encore professionnellement illustré. Une semaine environ après l'arrestation d'un des braqueurs de l'agence BDM sa d'Attbougou, le commissaire divisionnaire Hamadou Ag Elmehdi et ses hommes continuent de mettre d'autres trafiquants hors d'état de nuire. Selon nos informations, dans la journée du 09 Décembre 2020 aux environs de 14 heures, un certain Karim Traoré a fait l'objet d'interpellation à Sébénikoro par des enquêteurs du commissaire Hamadou Ag Elmehdi. Originaire de Yékébougou, dans le cercle de Kolokani, l'homme interpellé est fils de feu Adama et de Djénéba Diakité, exploitant de sable, domicilié à Sébénikoro.

Selon nos sources, il était en possession de 26 briques d'herbe de cannabis, soit 52kg d'après des spécialistes du domaine. Cet exploit vient rallonger la longue liste qui fait honneur à toute la police et à tout le département de la sécurité et de la protection civile.

Il est évident que l'insécurité persiste, mais de tels actes, planifiés et exécutés par le commissaire Hamadou Ag Elmehdi et ses équipes, doivent aussi être fortement salués car c'est une véritable traque de ceux qui perturbent la quiétude des Maliens.



Le Commissariat du 12e Arrondissement fait encore honneur au nouveau ministre Modibo Koné qui doit évaluer les acquis de son prédécesseur, le général Salif Traoré et améliorer en fonction de l'évolution du fléau.

Source : Figaro du Mali



EAU MINÉRALE DIAGO NATURELLE

SANTÉ • PURETÉ • LÉGÈRETÉ



SPRIT

SPONSOR OFFICIEL DE VOTRE SANTÉ



OCLEI

EN **10**
QUESTIONS

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

1. Qu'est-ce que l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ?

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est un service public malien chargé de la lutte contre l'enrichissement illicite.

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public (fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des collectivités territoriales, etc.) d'avoir des biens (maisons, voitures, argent en banque ou en espèces, etc.) ou un train de vie (dépenses) qui n'ont pas de rapport avec ses revenus légitimes (salaires, primes, héritage, etc.).

2. Pourquoi un Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite au Mali ?

L'OCLEI a été créé pour lutter contre la corruption sous l'angle de l'enrichissement illicite. L'OCLEI se distingue des autres structures par le fait qu'il est la seule structure chargée de la prévention de l'enrichissement illicite. A cet effet, il est chargé d'exploiter les déclarations de biens, mène des enquêtes, réunit la preuve de l'existence des biens. Les fonctionnaires concernés ont la latitude de se justifier à toutes les étapes de la procédure.

3. Quelles sont la mission et les attributions de l'OCLEI ?

L'OCLEI a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous-régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que des officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigation dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites. (Article 4 de l'Ordonnance n°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015 portant création de l'OCLEI)

4. Quelle est la composition de l'OCLEI ?

L'OCLEI comprend douze membres :

- trois magistrats désignés par le Président de la République ;
- un cadre désigné par les Administrations financières ;
- un Communicateur, désigné par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- un représentant du Secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) ;
- un Expert-comptable, désigné par l'Ordre des Experts-comptables ;
- un spécialiste en passation des marchés publics, désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics et Délégations de services (ARMDS) ;
- deux Officiers de Police judiciaire, dont un de la Gendarmerie et un de la Police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, désigné par le Conseil national de la Société civile ;
- un représentant des défenseurs des Droits humains, désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Le mandat des membres de l'OCLEI est de quatre ans, renouvelable une fois. Le renouvellement se fait par moitié tous les quatre ans.

5. Quels sont les rapports de l'OCLEI avec les autres structures de contrôle ?

Il n'y a pas de relations hiérarchiques ou de subordination entre l'OCLEI et les autres structures de contrôle. Les relations sont fonctionnelles. Concrètement :

- l'OCLEI reçoit, à sa demande :
 - tous les rapports d'activités et d'audits des autres structures de contrôle et de supervision,
 - toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les Officiers de Police judiciaire,
 - tout document ou information utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

6. Qu'est-ce que la déclaration de biens ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. Il s'agit d'un document dans lequel l'agent public déclare son identité et dresse la liste de tous les éléments de son patrimoine. La déclaration de biens précise les revenus (salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues), les biens meubles (véhicules, meubles et bijoux de

valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales), les biens immeubles (maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, élevages, terrains nus). Il s'agit des revenus et des biens situés au Mali ou à l'étranger. Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives (exemples : titres fonciers, lettres d'attribution, concessions rurales ou urbaines).

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné au début et à la fin de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration des biens. Elle doit être renouvelée chaque année au plus tard le 31 décembre.

7. Qui sont les personnes assujetties à la déclaration de biens ?

Sur la base de l'article 9 de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite, les personnes suivantes sont assujetties à la déclaration de leurs biens :

- les Présidents et chefs des Institutions de la République ;
- les ministres et les personnes ayant rang de ministres ;
- le Vérificateur général, son adjoint et les Vérificateurs ;
- le Médiateur de la République ;
- les membres de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ;
- les membres de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
- les Président de conseil d'administration des organismes personnalisés ;
- les Gouverneurs ;
- les Ambassadeurs et Consuls généraux ;
- les Préfets et Sous- préfets ;
- les Elus nationaux, régionaux, locaux et communaux ordonnateurs ou ordonnateurs délégués de budget ; Les Secrétaires généraux des départements ministériels ;
- les Directeurs nationaux ou généraux des services et entreprises publiques ;
- les Directeurs des finances et du matériel des départements ministériels et ceux qui en font office au niveau des institutions de la République ;
- les Premiers responsables des autorités ou institutions de régulation sectorielle ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les magistrats du siège, du parquet et de l'ordre administratif ;
- les Chefs d'Etat-major, Directeurs, Chefs de services centraux et assimilés de l'armée, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la Garde nationale, et de la Protection civile ;
- les Directeurs régionaux des services et entreprises publiques ;
- les Régisseurs ;
- le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre ;
- tous agents de l'Etat, des Collectivités locales ou des Etablissements administratifs publics chargés de la fonction d'ordonnateurs ou de comptables publics ;
- tous responsables chargés de la passation des marchés publics ;
- et tous responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

8. Comment saisir l'OCLEI ?

L'OCLEI peut être saisie par toute personne ou morale, malienne ou non par voie de dénonciation. Celle-ci peut être faite :

- par lettre écrite ;
- par tous les moyens électroniques de communication (email, sms, tweet,...)
- par contact physique avec l'Unité des Plaintes et des Dénonciations ;

- par dénonciation publique ou anonyme
- par voie de presse
- par appel au numéro vert de l'OCLEI : 80 00 22 22
- par l'exploitation des dossiers de déclaration de bien
- par l'exploitation des rapports des structures de contrôle...

9. Quels sont les moyens d'action de l'OCLEI ?

En cas d'incohérences manifestes et injustifiées sur l'évolution du patrimoine d'un assujetti, l'OCLEI peut :

- décider de mener des investigations appropriées ;
- se faire communiquer tous les documents ou pièces justificatives de nature à le renseigner sur les éléments de déclaration de l'intéressé ;
- procéder à l'audition des personnes dont il estime le témoignage nécessaire, sans que ces dernières ne puissent lui opposer un éventuel secret professionnel ;
- requérir des banques et établissements de crédits aux fins de lui fournir tous renseignements sur l'état des comptes de dépôt ou des valeurs dont le déclarant, son conjoint marié sous le régime de la communauté et ses enfants mineurs sont détenteurs ;
- requérir du Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre ou du Gestionnaire de la propriété foncière, un inventaire des biens immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation au nom du déclarant, de son conjoint marié sous le régime de la communauté et de ses enfants mineurs.

10. Quelle est la suite donnée aux cas avérés d'enrichissement illicite ?

Les cas avérés, sur la base de la documentation et des enquêtes, sont soumis à l'appréciation du Conseil de l'OCLEI qui souverainement décide de la suite à donner, à travers des délibérations statutaires. Les dossiers retenus sont transmis au procureur de la République chargé du Pôle économique et financier. Le procureur apprécie l'opportunité de la poursuite. Sur la base des rapports de l'OCLEI, peut faire passer directement les affaires en jugement au Tribunal correctionnel avec ou sans enquête par un juge d'instruction.

Il peut procéder à la condamnation de la personne poursuivie : une peine d'emprisonnement d'un à trois ans pour des montants inférieurs à 50 millions, de trois à cinq ans pour des montants de plus de 50 millions de francs CFA, nonobstant une amende équivalant au montant de ses biens illicites. En outre, tous les biens illicites seront confisqués et restitués à l'Etat.

Les personnes morales (sociétés, entreprises, associations) peuvent être aussi faire l'objet de condamnation. Elles peuvent être exclues des marchés publics. Elles peuvent être fermées temporairement pour une période de cinq an, ou même être dissoutes.

Adresse de l'OCLEI

BAMAHO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN
Tel : +223 2029 12 29 / Numéro vert : 80 00 22 22
Boite Postale : E3977
Email : ocleisg@gmail.com / Site web : www.oclei.ml



Journée Internationale de lutte contre la corruption : **Les hommes de média outillés !**

Dans le cadre de la célébration de la semaine nationale de lutte contre la corruption, l'Office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite a renforcé les capacités des hommes de média, le vendredi 11 décembre 2020, sur la déclaration de biens : fondements et conditions.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le représentant de l'Oclei, Yero Diallo. A l'entame de ses propos, il a précisé que la corruption constitue un frein au développement. « **La corruption représente une menace majeure pour l'État de droit et le développement durable dans le pays où elle sévit. La corruption a un impact disproportionné et destructif sur les populations et les couches vulnérables, mais elle est également tout simplement mauvaise pour les affaires** », a-t-il dit.

Pour le modérateur Idrissa Dagnon, la corruption étouffe la croissance économique, présente des risques sérieux au niveau et en termes de réputation. Elle fait fuir les investisseurs tant elle agit comme un impôt dissimulé pour les entreprises et ébranle la confiance des usagers des services publics en l'administration, en ce que la corruption est ressentie par eux comme le paiement d'une rançon pour un service qui leur est légalement dû.

Suite à ces constats, les pays à l'échelle mondiale, à travers l'organisation des nations

unies, ont mis en place des mécanismes pour convaincre les Etats parties de la nécessité de combattre le fléau de la corruption et le vaincre tant ses méfaits sont incalculables sur la sécurité internationale. Au-delà des nations unies, les Etats par regroupement sous régionaux et même individuellement ont pris des initiatives pour plus d'efficacité et d'efficience dans le cadre de la lutte implacable et résolue qui doit être menée contre la corruption sous toutes ses formes.

C'est en cohérence avec cette approche que la plupart de nos États ont légiféré pour adapter leur cadre juridique au défi de développement que leur pose la corruption et par conséquent, apporter une réponse non seulement concertée, mais aussi individuelle et efficace à ce mal évolutif et multiforme.

En effet, la déclaration des biens est un outil de prévention de l'enrichissement illicite. Ainsi, justement notre communication porte sur la déclaration de biens, ce qui nous amène à aborder en un premier niveau, les fondements de la déclaration des biens, avant d'examiner dans un deuxième niveau, les conditions de la

déclaration de biens.

Mieux, il dira que les biens meubles englobent : les comptes bancaires courants ou d'épargne, les valeurs en brousse, les actions dans les sociétés de commerce en général, les assurances vie, revenus annuels liés à la fonction occupée ou provenant ? de toute autre source ; les collections d'objets de valeur, les objets d'art, accompagnés de leur estimation en valeur, les bijoux de valeur et pierres précieuses de valeur, les véhicules à moteur ; les fonds de commerce, les effets à recevoir ; le cheptel ou tout autre meuble détenu au Mali ou à l'étranger.

S'agissant des immeubles, ils englobent : les propriétés bâties au Mali et à l'étranger ; les propriétés non bâties au Mali et à l'étranger et les immeubles par destination au Mali et à l'étranger. Pour les susdites propriétés, l'assujetti communique les adresses et les copies certifiées des titres authentiques.

■ Ibrahim Sanogo

Atelier de cadrage du portage de la GIRE au Mali : Le réseau national des femmes leaders et les comités locaux de l'eau bien outillés

Il a permis d'élaborer une feuille de route sur la promotion de la Gestion intégrée des ressources en Eau (GIRE), dans laquelle les tâches de chaque partenaire de sa mise en œuvre dans les bassins du Niger et Sourou, ont été clairement définies.

L'eau reste une matière indispensable et incontournable dans la vie des humains. Aujourd'hui, cet élément naturel qui nous a été donné par Dieu, notre créateur, à travers le fleuve Niger est en voie de disparition. Cela, par les faits des humains qui ne cessent d'entreprendre des actions au quotidien, allant dans ce sens.

Conscient du danger qui guette le fleuve Niger et ses affluents au Mali, les gouvernements d'alors ont ratifié plusieurs conventions et accords dans le cadre de la protection des ressources en eau. Cela, dans l'intérêt de satisfaire les besoins de la population et sauvegarder ce cours d'eau pour des futures générations.

C'est dans ce contexte que deux programmes d'appui ont été définis entre les Pays-Bas, la Suède et le gouvernement malien, en vue de relancer le processus GIRE au Mali. Ceux-ci connaîtront une fusion, appelé : Programme conjoint d'appui à la gestion intégrée des ressources en eau (PCA-GIRE). Aussi, pour la mise en œuvre dudit programme, un partenariat a

été signé avec la CNU-Mali (Coordination Nationale des Usagers(ères) des ressources naturelles du bassin du Niger).

Ainsi, sous l'impulsion de la CNU-Mali, plusieurs activités ont été réalisées, permettant de renforcer les capacités des usagers du fleuve Niger. Par celles-ci, un réseau national des femmes leaders GIRE au Mali et celui des radios de proximité ont été mis en place. Donc, pour redynamiser l'engagement de ces réseaux en faveur de la protection du fleuve Niger, un atelier de cadrage pour le portage de la GIRE au Mali, a été organisé du 11 au 12 de ce mois, dans la ville de Sélingué.

Cette rencontre de deux jours à l'endroit du réseau national des femmes leaders GIRE et les comités locaux de l'eau dans le bassin du Niger et du Sourou a permis de faire une meilleure appropriation de la mise en œuvre aux parties prenantes. Cela, dans le dessein de l'atteinte des objectifs 5 et 6 des ODD, afin de parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles. Chose qui garantira un accès à l'eau et à l'assainissement.

Cela se fera tout en assurant une gestion durable des ressources en eau.

Également, l'atelier de Sélingué a été mis à profit : pour faire un bref rappel sur le concept, les principes et les outils de la GIRE ; pour améliorer les connaissances des membres de la CNU-Mali, du réseau national des femmes leaders et les comités locaux de l'eau sur leurs rôles et responsabilités dans la promotion de la GIRE au Mali ; pour formaliser le cadre de collaboration entre les parties prenantes et l'élaboration d'une esquisse de feuille de route pour la mise en œuvre des actions du portage de la GIRE par la CNU-Mali. A noter que pour l'animation des thématiques retenues pour ladite rencontre, des experts disposant de solides connaissances sur le processus de la GIRE au Mali, ont été retenus pour partager leurs expériences avec les participants ayant pris à l'atelier.

Ki-Zerbo



Journée Internationale Nelson Mandela pour les droits des détenus : Agir pour le changement en milieu carcéral

En ce mois de décembre, la MINUSMA en collaboration avec le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, ainsi que le projet Global Focal Point for Police, Justice and Corrections (GFP, Point focal global pour la police, la justice et les services correctionnels), célèbre la journée Mandela au Mali. Cette journée internationale a pour objet de promouvoir des conditions de détention humaines, de sensibiliser l'opinion sur le fait que les personnes détenues continuent de faire partie de la société et de reconnaître l'importance particulière du travail social accompli par le personnel pénitentiaire. Prévus tous les 18 juillet, l'édition 2020 a été reportée en raison de la pandémie de Covid-19.



Étendre l'héritage de Mandela au respect des droits des personnes détenues

Le 18 juillet est la date anniversaire de la naissance de Nelson Mandela. En 2009, l'UNESCO a fait de cette date, la journée internationale Nelson Mandela afin de consacrer les 67 années de militantisme de ce leader sud-africain de la lutte anti-apartheid qui, en 1994, devint Président de l'Afrique du Sud après avoir passé 27 ans de sa vie en prison. Pendant et après son mandat présidentiel, Mandela poursuivra son combat mondial en faveur des droits de l'homme, de l'égalité, de la démocratie et de la promotion d'une culture de paix.

En décembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU décide d'étendre la portée de la Journée internationale Nelson Mandela, afin de promouvoir des conditions de détention humaines. Il s'est agi de sensibiliser l'opinion au fait que les détenus continuent de faire partie de la société, ainsi qu'à reconnaître l'importance particulière du travail social accompli par le personnel pénitentiaire. À travers la résolution A/RES/70/175, l'Assemblée générale a non seulement adopté l'ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus sous sa forme révisée mais a également approuvé sa dénomination "Règles Nelson Mandela" pour rendre hommage à l'œuvre accomplie par l'ancien Président sud-africain (source : un.org).

Décalée, la célébration n'en aura pas été moins forte

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, la célébration de la Journée Internationale Nelson Mandela pour les droits des détenus qui se tient tous les 18 juillet de chaque année, a été reportée au mois de décembre, dans les bureaux régionaux de la MINUSMA ainsi qu'à Bamako. Avec pour thème : « agir pour le changement en milieu carcéral », elle a pris différentes formes de Bamako à Gao en passant par Tombouctou et Mopti. Partout, les Directions régionales de l'Administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée (DRAPES), les acteurs de la chaîne pénale, les



autorités administratives locales, les élus, la société civile, les détenus se sont unis avec l'appui technique et logistique de la MINUSMA, à travers ses équipes régionales de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires (SAJP), pour rappeler l'importance des "Règles Nelson Mandela".

Le 2 décembre à Tombouctou, le thème de cette année a été débattu au cours d'une conférence. Les exposants de la SAJP et la DRAPES y ont présenté plusieurs thématiques, notamment l'historique de la célébration, les instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs aux droits de la personne détenue, le rôle de la prison et des acteurs de la société civile en matière de réinsertion sociale des détenus. L'assistance a suivi les débats et y a activement participé. « **Nous remercions la MINUSMA pour nous avoir permis de nous édifier sur certaines règles et lois concernant les détenus que nous ignorions avant, de comprendre les enjeux de la réinsertion sociale de ces détenus** » a déclaré Aminata MOHAMED, participante. Le lendemain, à la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) a eu lieu une séance de sensibilisation sur la politique pénitentiaire en particulier le respect et la promotion des droits de l'homme en milieu carcéral et la mise en œuvre des ac-

tivités de préparation à la réinsertion socio-professionnelle des détenus.

La réinsertion des détenus est un enjeu majeur. À Gao, comme dans le reste du pays, la MINUSMA œuvre dans ce sens. À la Maison d'arrêt et de correction de la cité des Askia, « **les conditions d'incarcération sont maintenant bien meilleures, les détenus passent davantage de temps hors de leur cellules, des activités de réinsertion socio-professionnelle comme la menuiserie, la couture, etc. leur sont proposées grâce à l'appui de la MINUSMA, dans le cadre de l'exécution de son mandat d'assistance et d'accompagnement des autorités maliennes dans leurs efforts de restauration de l'Etat de droit dans le Nord du Mali** » a expliqué Jacqueline Feinting CONGE, de la SAJP/Gao. De meilleures conditions de détention que constate également les détenus. Ainsi, Abderrahmane T. 37 ans, ancien membre d'un groupe armé et incarcéré depuis juillet 2019, confirme : « **j'ai appris la menuiserie durant ma détention** », raconte-t-il, avant d'ajouter qu'il suit également des programmes de rééducation comprenant un soutien psychosocial. Abderrahmane bénéficie également d'une formation dispensée par le centre de formation orientée vers la réintégra-

tion professionnelle. Un cursus financé par la contribution néerlandaise au Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la paix et la sécurité au Mali à hauteur de 21 millions de FCFA.

Des "Règles Nelson Mandela" ...

Lors de la célébration à Gao, Lamissa BERTHE, le Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Gao a rappelé les fondements de ces règles dites Nelson Mandela. « **Les Règles Nelson Mandela sont fondées sur l'obligation de traiter tous les détenus avec le respect dû à la dignité et à la valeur inhérente à la personne humaine et d'interdire la torture ainsi que d'autres traitements cruels** », a-t-il déclaré. Selon lui, ces règles « **fournissent des directives détaillées concernant de nombreuses questions, comme les mesures disciplinaires ou les services médicaux. Par exemple, elles interdisent la réduction d'eau ou de nourriture ainsi que l'utilisation d'instruments de contrainte qui sont intrinsèquement dégradants ou douloureux comme les chaînes ou les fers [...]** ».

À Mopti, ces règles étaient elles aussi au centre des interventions, lors de la célébration de la Journée. Le Régisseur de la MAC, le

DRAPES, les représentants du Maire et du Gouverneur et le Chef d'équipe de la SAJP qui représentait la chef de bureau de la MINUSMA se sont exprimés. Tous ont mis l'accent sur la nécessité d'une synergie entre les différents partenaires techniques et financiers de l'administration pénitentiaire et les organisations de la société civile, pour un traitement plus humain des personnes détenues conformément à l'esprit et à la philosophie de l'ensemble des règles minima pour le traitement des détenus ou règles Nelson Mandela.

Mandela Day sur fond de lutte contre la propagation de la COVID-19 et de la gale

Les 7 et 8 décembre dernier, à Bamako, une séance de nettoyage et de désinfection a été organisée. Elle concernait les trois établisse-

ments pénitentiaires de la ville : la Maison Centrale d'Arrêt et les deux centres spécialisés de détention et de rééducation (CSDR) de Bollé pour femmes et pour mineurs. Elle avait pour but d'assainir les lieux pour lutter contre la gale et prévenir la propagation du coronavirus, qui connaît actuellement une augmentation inquiétante à Bamako.

Toutes ces célébrations ont pris en compte la prévention et la lutte contre la Covid-19. Des kits de lavage des mains, des lots de gels, des masques et divers matériels ont été remis aux détenus et au personnel des différents établissements pénitentiaires. Une initiative prise par la MINUSMA et le système des Nations Unies au Mali depuis le début de la pandémie, afin d'accompagner la mise en œuvre du Plan national de réponse contre le Covid-19 et les initiatives indépendantes. Un appui qui, en août 2020 s'élevait déjà à plus de 13 milliards

de Francs CFA. Pour exemple, en novembre dernier, la Mission des Nations Unies a poursuivi son soutien aux instances judiciaires en mettant un lot de matériels pour prévenir la propagation de Covid-19 à la disposition des autorités judiciaires des cercles d'Ansongo, Bourem et Ménaka. Ceci n'aurait pas été possible sans les contributions supplémentaires de plusieurs pays au Fonds fiduciaire pour la paix et la sécurité au Mali.

Dans le strict respect des mesures barrières, dans chaque établissement pénitentiaire, un repas communautaire a mis fin aux célébrations. Un geste symbolique qui vise à matérialiser le fait que les détenus continuent de faire partie de la société.

Source : Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique de la MINUSMA



Le programme tech4sahel est lancé : L'employabilité des jeunes au cœur des préoccupations !

La cérémonie de lancement officiel du programme Tech4Sahel, le numérique au service des Objectifs du Développement Durables (ODD) au Sahel, notamment au Mali, au Burkina-Faso et au Niger, a été lancé, le jeudi 10 décembre 2020, au Conseil national du patronat du Mali. Elle a été présidée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Pr. Amadou Keita. Celui-ci avait à ses côtés pour la circonstance son collègue de l'Emploi et de la Formation professionnelle, M. Mohamed Salia Touré.



Ce projet est financé par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, le programme Tech4Sahel est introduit au Mali par les sociétés Make-sense-Africa, Simplon.co et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Son ambition est de faire émerger des projets collaboratifs répondant aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux locaux à travers le numérique et la recherche

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Pr. Amadou Keita, la question de l'employabilité des jeunes est cruciale pour notre pays, dans un contexte de grandes difficultés économiques et de fragilité de l'Etat. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est très attentif à ce sujet, compte tenu des effectifs d'étudiants dont il a la charge. En effet, en 2019, le Mali comptait plus de 84 000 étudiants répartis entre 5 universités publiques

et 12 grandes écoles et instituts. Un des enjeux de l'enseignement en général et de l'enseignement supérieur en particulier, est de mieux comprendre les besoins en formation des employeurs, de mieux évaluer les compétences des jeunes pour avoir une bonne articulation entre demande et offre de formation. « Cette préoccupation est inscrite dans notre politique d'enseignement supérieur dont l'élaboration constitue un des axes sur lesquels nous nous sommes engagés dans le cadre du Programme de travail du Gouvernement de la Transition. Je suis heureux d'annoncer que mon Département, à travers le Programme d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur, est en train de finaliser une étude sur l'employabilité des diplômés des Universités, Instituts et Grandes écoles », a-t-il indiqué.

Par ailleurs, le Ministère de l'Enseignement

Supérieur et de la Recherche Scientifique, Pr Amadou Keita, est convaincu que la recherche scientifique peut être un levier fort pour, d'une part, aider à identifier les défis sociaux, sanitaires, environnementaux qui doivent être relevés par le monde de l'emploi et, d'autre part, accompagner, par son expertise, ceux qui, par des projets entrepreneuriaux, veulent relever ces défis.

De ce point de vue, tous les projets qui visent à rompre l'image d'une communauté de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche déconnectés des préoccupations de la société et notamment de ses jeunes doivent être encouragés.

C'est précisément le cas du projet TECH4SAHEL qui a pour objet de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes par un accompagnement original de leurs projets, ce dans le domaine du numérique qui est d'un grand intérêt pour mon ministère.

En effet, TECH4SAHEL vise à faire émerger des projets collaboratifs répondant aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux locaux et aux problématiques issues de la recherche, et tout cela en tenant compte des dynamiques sous régionales impliquant des pays comme le Burkina Faso, le Niger, le Mali, et en mobilisant des compétences issues du monde de l'entrepreneuriat social (Make Sense), des métiers du numérique (Simplon) et de la recherche (IRD).

Cette logique multi acteurs est une piste prometteuse pour mettre en place des projets qui seront d'autant plus pérennes qu'ils auront, grâce à cette méthode, fédéré des savoirs variés.

C'est aussi cette logique inclusive qui guide la stratégie du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en encourageant le développement de partenariats public/privés, en soutenant le transfert de connaissances, en faisant en sorte que la transmission des savoirs et la production de connaissances dans les Universités comme dans les Instituts de recherche ne soit pas une fin en soi, mais un outil au service d'une cause clairement identifiée. Ceci est bien le cas du projet Tech4Sahel, sur la question de l'employabilité des femmes et des jeunes par le numérique.

■ Ibrahim Sanogo

3ème congrès ordinaire du parti Yelema : Moussa Mara appelle les autorités de la transition à réduire le train de vie de l'État

C'est la déclaration faite ce Samedi 12 Décembre 2020 par le président sortant du parti Yelema, Moussa Mara, à l'ouverture des asises du 3ème Congrès Ordinaire du Parti Yelema qui se tient au Centre International de Conférence de Bamako (CICB).



Instance suprême du parti, étape majeure de la vie du parti Yelema, ce 3ème congrès ordinaire qui a pour thème « l'alternance au sein des partis politiques », enregistre la présence des délégués venus de Bamako, de l'intérieur et ceux de la diaspora. Ils se pencheront sur plusieurs sujets notamment : les modifications des textes du parti avec à la clé la mise en place d'une nouvelle équipe dynamique ; le bilan de l'année écoulée ; l'élection d'un nouveau président et les perspectives.

Les intervenants qui se sont succédé au pupitre et les représentants des partis amis invités ont mis l'accent sur l'importance de ce 3ème Congrès Ordinaire pour les futures échéances électorales.

Vêtu en chemise blanche à l'effigie du parti, animé d'un calme olympien et en bon communicateur, le président des Jeunes de Yelesma, Diakarikia Diakité, a salué la présence massive des jeunes à ce grand rendez-vous du parti.

« Avec 15 maires, 315 conseillers, le parti ye-

lema chaque jour enregistre des adhésions, toute chose qui témoigne la force et la maturité des militants, militantes et sympathisants de Yelesma. Le parti Yelesma c'est l'exemplarité de la droiture, et le pays a besoin de tous ses enfants. La politique c'est servir et non se servir et au sein du parti Yelesma l'alternance est une réalité », a-t-il déclaré, avant d'appeler les jeunes du parti à rester mobilisés pour les échéances à venir.

Au nom des femmes du parti, Mme Coulibaly Korotoumou Ballo, présidente nationale des femmes de Yelesma, a mis l'accent sur la situation socio politique et économique du pays combien difficile et les combats menés par son parti dans le cadre de la ligne politique du parti pour le bien-être de la population.

En s'adressant aux congressistes dans une salle surchauffée, le président sortant du parti Yelesma, Moussa Mara, s'est réjoui de la forte mobilisation des militants, militantes et sympathisants du parti pour cette rencontre si importante pour l'avenir de Yelesma dans les jours

à venir. « En cette période de transition, il est plus que nécessaire de faire l'union sacrée car ce n'est pas le moment de la guerre ni des revendications encore moins des rivalités sans importance.

Aux autorités de la transition réduisez le train de vie de l'Etat et il faut que les nominations et les passations de marché se fassent dans les règles de l'art en respectant les textes en la matière », a-t-il soutenu. Moussa Mara a appelé à un sursaut national pour le Mali kura. Profitant de cette tribune Moussa Mara a aussi salué la tenue régulière de toutes les rencontres du parti à tous les niveaux

Il a par ailleurs demandé aux militants, militantes et sympathisants de rester mobilisés car Yelesma, dit-il, va s'organiser pour participer à toutes les élections voire les gagner.

Mohamed Kanouté
Source : Mali 24

Mali : Menaces sur la Transition



Le 18 août 2020, la chute du Président Ibrahim Boubacar Kéita (IBK) fut un grand soulagement pour le Peuple malien. Seuls les caciques de l'ancien régime et les groupuscules apparentés faisaient encore de la résistance pour sauver un pouvoir qui avait atteint toutes ses limites. Le Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) avait eu raison d'un pouvoir honni, incapable de satisfaire aux exigences de sécurité, de paix, de cohésion sociale, de recouvrement de l'intégrité du territoire national et de lutte contre la corruption. Profitant de l'affaiblissement total du régime, les Forces armées et de sécurité maliennes réunies au sein du Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP) déposait IBK et son régime. Ce qui devrait être le début d'un profond soulagement et de l'espoir pour les Maliens est en train de se muer en véritable catastrophe tant les menaces sur la Transition sont grandes et sérieuses. À cause, en grande partie, des cachoteries des militaires et leur volonté d'acaparier tout le pouvoir au détriment de ceux qui ont été à la base du départ d'IBK, la Transition, qui vient de mettre en place son organe législatif, est grosse de graves dangers pour n'avoir pas su fédérer toutes les forces vives du Mali. Les dizaines de grèves en cours ou programmées, les probables futures actions des partis politiques écartés de la gestion du

pays, l'insécurité grandissante et le terrorisme ambiant risquent de nuire dangereusement à la Transition et de mettre en échec la volonté commune de refondation de la Nation malienne.

Le Mali serait-il un pays maudit ? Tout porte à le croire tant ce grand pays pétri de culture, fort d'un Peuple travailleur, généreux, digne et fier, est ballotté de toutes parts à cause de la duplicité de ses propres enfants. Depuis le 22 Septembre 1960, date de la proclamation de l'Indépendance nationale, le Mali est continuellement le lieu de tous les soubresauts d'un pays en voie de déliquescence. Après quatre coups d'Etat militaires, trois Transitions et cinq Présidents, le Mali moderne cherche toujours sa voie sans qu'aucune lueur d'espoir

ne pointe à l'horizon. Après l'invasion du pays en 2012 par des hordes de terroristes à la faveur d'un régime parmi les plus faibles que le Mali ait connu, notre pays est entré dans une période d'instabilité qui n'a fait que s'accroître au fil des années. IBK qui avait un temps été pressenti comme l'homme providentiel pour sauver le Mali, s'est révélé être le plus falot des Présidents maliens, incapable de toute chose.

C'est dans ce contexte qu'est survenu le coup de force du 18 août 2020 sur instigation de la population qui en avait assez d'un pouvoir qui avait trahi sa confiance et l'avait plongée dans un profond désespoir. Or, passés les premiers jours d'euphorie, les Maliens qui avaient salué la prise du pouvoir par les forces armées et de





sécurité, sont au bord de la dépression tant l'avenir paraît des plus incertains. Car si IBK est parti, les problèmes restent entiers. L'insécurité et le terrorisme ne connaissent aucun répit, au contraire. La situation politique, loin de se calmer, est dans la tourmente, les militaires au pouvoir croyant qu'ils peuvent, seuls, relever le Mali. Et comme pour miner le pays tout entier, les revendications corporatistes conduites par les syndicats des travailleurs menacent dangereusement la Transition malienne.

En effet, à la grève illimitée des enseignants du supérieur et des Administrateurs, s'ajoute le débrayage de la quasi-totalité des travailleurs du Mali des secteurs public et privé à la suite du mot d'ordre de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) qui a décrété une grève de 5 jours qui commence ce lundi, 14 décembre 2020. Si l'on sait que la quasi-totalité des travailleurs du Mali est affiliée à l'UNTM, on mesure la dévastation que causerait une grève d'une semaine sur la fragile économie nationale. C'est l'ensemble du Mali qui sera à l'arrêt avec des pertes incommensurables à tous les niveaux. Le débat a été ouvert sur l'inopportunité des grèves en cette

période de Transition. En ce qui le concerne, le Secrétaire général de l'UNTM, Yacouba Katilé, estime qu'il n'y a pas de période favorable ou non pour aller en grève. Et les observateurs de se demander jusqu'où s'arrêtera l'UNTM. Logiquement, après 3 jours de grève le mois dernier, 5 jours ce mois-ci, la prochaine étape devrait être une grève de 15 jours voire l'illimitée. Il n'est point besoin d'être un spécialiste pour réaliser que celle-ci ferait plus de mal au pays que l'embargo décrété par la CE-DEAO après la chute d'IBK.

Il serait inopportun de tirer à boulets rouges sur l'UNTM et Yacouba Katilé même s'il ne fait aucun doute que le budget d'Etat malien est incapable, en ce moment, de soutenir les coûts liés aux revendications salariales de la centrale syndicale. Cependant, l'engagement par le Gouvernement de la Transition de répondre favorablement à une partie des revendications de l'UNTM à compter de juillet 2021, est la preuve d'une bonne foi que l'exigence de la centrale syndicale de janvier 2021 comme date butoir ne permet pas d'apprécier le sacrifice. Yacouba Katilé et ses camarades furent largement édifiés sur les capacités financières actuelles du Mali grâce aux expli-

cations des financiers sollicités à cet effet. C'est pourquoi ils n'échappent pas aux critiques sur leur éventuelle manipulation supposée ou réelle par les hommes politiques qui rêveraient de faire couler la Transition.

Quoi qu'il en soit, les maîtres de la Transition, qui ont fait étalage de leur goût prononcé pour le pouvoir et les avantages qui vont avec, ne sont pas en bonne posture pour convaincre les syndicats de patienter et de tempérer leurs ardeurs. Assimi Goïta et ses hommes payent aujourd'hui le prix de leur inexpérience politique pour n'avoir pas pris les devants en organisant une sorte de conférence d'entente nationale où ils auraient demandé aux syndicats d'observer un moratoire sur leurs revendications salariales. Mais en accédant à la demande des Syndicats enseignants signataires du 15 octobre 2016 d'appliquer le fameux Article 39 qui leur donne des avantages énormes au plan salarial, les militaires ont considérablement réduit leur chance de convaincre les autres syndicats de patienter en attendant des jours meilleurs.

La Transition malienne est donc très mal partie. Et tous les conflits sont actuellement exacerbés au moment où les militaires ne donnent pas le meilleur exemple possible pour inciter les Maliens à la retenue. Il circule dans la presse malienne que les membres du Conseil National de la Transition toucheront un salaire de 2 millions de FCFA chacun. Il est également reproché à Assimi Goïta et ses hommes d'avoir mis en place des cabinets pléthoriques avec des avantages conséquents, signe que la Transition est aussi budgétivore qu'en temps normal. Tout cela fait peser de grandes menaces sur la réussite de la Transition malienne censée remettre le Mali sur les rails. Le retrait de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) du CNT, celui des partis politiques et surtout du M5-RFP devraient être pris au sérieux par les militaires. Car ce n'est pas par la force qu'on construit un pays. Le Mali a actuellement besoin de l'engagement de tous ses enfants pour le relever et susciter l'espoir dans les cœurs et les esprits. Si la Transition malienne venait à échouer, le pays serait alors plongé dans des troubles dont personne ne peut mesurer l'ampleur et les conséquences.

■ Diala Thiény Konaté



UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIAO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Visite ministérielle du champ de bataille de Woyowayanko ou Parc des Sofas : Mme Dramé Kadiatou Konaré déplore l'état de délabrement du site

Le constat est presque alarmant et l'urgence s'impose à une réhabilitation de ce site qui constitue un pan de l'histoire médiévale de l'Afrique

Le vendredi dernier, le ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, Mme Dramé Kadiatou Konaré, était sur le terrain avec une forte délégation du personnel de son cabinet. Et l'endroit visité n'était autre que le champ de bataille de Woyowayanko, encore appelé parc des Sofas, un site situé dans la commune rurale de Dogodouma, précisément dans le cercle de Kati.

Cette visite s'inscrivait dans le cadre du suivi des activités du programme de protection et de promotion des parcs publics et monuments ; des sites historiques et touristiques et des lieux de mémoire. Par ce énième déplacement sur le terrain, Mme le ministre et sa délégation étaient venues aussi constater l'état de ce site désormais inscrit au patrimoine national du Mali.

Egalement, il s'est agi pour l'actuelle patronne de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme de faire l'état des lieux du Parc des Sofas et échanger avec les autorités communales, coutumières et les populations locales. Chose qu'a permis de commun accord avec les habitants de dégager des modalités de préservation et de promotion du Parc des Sofas.

Au cours de ces échanges, Mme Dramé Kadiatou Konaré a d'abord déploré l'état de délabrement du site. Avant de dépeindre celui déshonorant de ces accessoires. Il s'agit entre autres : de la clôture du parc endommagée ; des portes et fenêtres enlevées ; des constructions anarchiques dans la zone tampon ; des tas d'ordures couvrant le passage des visiteurs ; la présence d'un parc à bétail avec des animaux qui divagent partout ; des espaces occupés par des champs de cultures ; un voyant habitant dans une hutte en pierres construite sur le site ; des fissures sur la statue géante du guerrier...

Après, ce constat fait en fonction du vécu sur



le site, la première responsable en charge de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme pense qu'il est de la responsabilité de chaque citoyen, à quelque niveau qu'il soit, de s'impliquer à préserver et sauvegarder ces biens matériels et immatériels qui relatent les passés glorieux de notre histoire. C'est pourquoi, dans l'entendement du ministre Dramé Kadiatou Konaré, cette volonté de redynamiser notre culture doit relever d'un sursaut national.

Bien que consciente de la durée de son mandat à la tête de ce département, l'actuelle patronne de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme s'est engagée à poser son empreinte dans ces secteurs. C'est pourquoi, dès sa prise de fonction, elle a instruit d'élaborer un chronogramme permettant de visiter quasiment tous les sites historiques et touristiques de ce pays. Et aussi rencontrer le maximum de personnels des structures rattachées à son mi-

nistère, à travers des séminaires de l'émergence des secteurs de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme.

« Atou », comme l'appelle affectueusement certains de ses plus proches collaborateurs, est déterminée et engagée à donner un nouveau souffle à ces secteurs. Cela en faisant en sorte qu'ils puissent être des éléments incontournables pour le développement socio-économique du pays.

A rappeler que le Parc des sofas constitue un témoin tangible et un des symboles les plus représentatifs de la résistance africaine à la pénétration coloniale française. Ce véritable site historique, culturel, architectural, doit être restauré et entretenu pour en faire une destination touristique stratégique.

Ki-Zerbo

Un Sheikh émirati achète un club de foot israélien : Le sport au service de la diplomatie

Le Cheikh Hamad ben Khalifa Al Nahyan, de la famille royale d'Abu Dhabi, a acheté club de foot israélien Beitar Jérusalem FC.

Nous sommes en face d'un bouleversement politique révolutionnaire entre pays du Golf et l'État hébreux. Et c'est le sport qui devient une autre brique dans la construction de l'amitié pour leur intérêt commun. La diplomatie relève de la politique de chaque pays qui s'applique aux relations entre pays. Ce sont les politiques qui décident et aux diplomates d'appliquer. Et depuis trois mois, un changement politique audacieux se dessine entre arabes et israéliens avec la normalisation des relations entre les Emirats Arabes Unis (Eau) et Israël. Depuis, le tissage des liens dans les différents domaines va bon train. Le dernier en date (hormis celui très récent du Maroc) est l'accord signé, le lundi 7 dernier, pour l'achat de 50% de Beitar (49% pour The Times) par un émir des EAU, membre de la famille royale d'Abou DHABI Hamad Ben Khalifa Al Nahyan (CHK).

92 millions de dollars et un nouveau directoire

L'achat s'inscrit dans le cadre de la politique de paix entre israéliens et arabes, dits Accords Abraham. Abraham étant l'ancêtre commun des deux. Au terme de cet accord, le Cheikh va investir 300 millions de shekels (92 millions de dollars US, selon la BBC) dans les 10 ans à venir. Les fonds seront prioritairement investis dans les infrastructures, les jeunes et l'achat de joueurs pour renforcer l'équipe. Un nouveau directoire sera mis en place, avec le fils de CHK, Mouhammad Ben Hamad Ben Khalifa qui y représentera son père.

Réconcilier les cœurs et les peuples

Les deux parties sont satisfaites. Moshé HAGEG, le propriétaire du club depuis 2018, a exprimé son « spéciale et nouvelle excitation » pour indiquer que l'achat intervient « à la veille des fêtes de Hanouka (fêtes des lumières (10 décembre) et que s'allument les



merorahs [chandelier à 7 branches] de Beitar ajoutant de la lumière aux lumières ». Et d'ajouter : « Ensemble, nous allons faire avancer le club vers de nouveaux jours de coexistence pacifiques, accomplissements et fraternité au nom de notre club, de la communauté et du sport israélien ».

« Coexistence Pacifique » ? « Fraternité » ? On voit que la politique est là !

De son côté, le Cheikh a exprimé tout son contentement : « Il est émotionnant d'être partenaire dans un aussi grand club dans une pareille ville, la capitale d'Israël, et une des villes les plus bénies au monde. J'ai entendu parler de ces changements et la façon dont les choses bougent et je suis heureux d'y participer ».

« Jérusalem capitale d'Israël » ? C'est une reconnaissance d'Israël, non ?

Le président de la Ligue de foot israélien, Erez KALFON, est allé dans le même sens après la signature de l'accord : « Le sport est un pont qui relie les cœurs et les peuples et l'accord renforcera l'équipe de Beitar et tout le foot israélien ».

Un club réputé pour ses ultras racistes

Ces visions roses de la transaction ne sont partagées par tout le monde. Ainsi, la presse anglo-saxonne, qui prend elle aussi l'accord sous l'angle politique voit les choses en noir. Ainsi pour la BBC, Beitar est un club réputé pour son racisme envers les arabes et pose la

question de savoir pourquoi un arabe achète un tel club. « Le club est connu pour un groupe de Fans hardcore [ultras] qui ont été racistes envers les arabes », écrit il.

Le confrère rappelle que HOGEG a racheté le club en 2018 et a averti les ultras : « Vous criez un commentaire raciste et je vous poursuis en justice ». The Times va encore plus loin en exprimant sa surprise : « Beitar est réputé pour ses ultras anti arabes ». Il est la seule équipe israélienne à n'avoir jamais aligné un joueur arabe ».

Accompagner le changement de cape du club pour la réconciliation

Toutefois, on peut considérer que le Cheikh a tranché cette question quand il a dit qu'il a beaucoup entendu parler de changements à Beitar. Et que « je suis heureux d'y participer ». En effet, le changement de propriétaire et de cape (la guerre déclarée à la toute minorité ultra) peut expliquer l'intérêt du Cheikh pour ce club. Et sa volonté de pousser encore plus loin. Le sport, à l'instar d'autres secteurs, pourrait peut-être contribuer aux retrouvailles et la réconciliation durable entre les enfants d'Abraham (Ibrahim ou Bourama). C'est tout le mal qu'on peut souhaiter aux deux nations pour la quiétude sur terre. Car, le cœur de l'humanité bat dans cette région du Moyen-Orient qui a vu éclore les trois religions révélées.

■ Amadou TALL

Communiqué du Cabinet royal



■ Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a eu ce jour un entretien téléphonique avec Son Excellence M. Donald TRUMP, président des États-Unis d'Amérique.

Au cours de cet entretien, le président Trump a informé Sa Majesté le Roi, de la promulgation d'un décret présidentiel, avec ce que cet acte comporte comme force juridique et politique indéniable et à effet immédiat, portant sur la décision des États-Unis d'Amérique de reconnaître, pour la première fois de leur histoire, la pleine souveraineté du Royaume du Maroc sur l'ensemble de la région du Sahara Marocain.

Dans ce cadre, et à titre de première concrétisation de leur initiative souveraine de haute importance, les États-Unis d'Amérique ont décidé l'ouverture d'un consulat à Dakhla, à vocation essentiellement économique, en vue

d'encourager les investissements américains et la contribution au développement économique et social, au profit notamment des habitants des provinces du Sud.

A cette occasion, le Souverain a exprimé, en Son Nom et au nom de l'ensemble du peuple Marocain, au président américain Sa profonde gratitude aux États-Unis d'Amérique pour cette prise de position historique.

Sa Majesté Le Roi a également transmis Ses sincères remerciements au président américain et à son équipe pour ce soutien franc et sans ambiguïté à la Marocanité du Sahara ; soutien qui renforce le partenariat stratégique puissant entre les deux pays et le rehausse au niveau de véritable alliance qui englobe l'ensemble des domaines.

Sa Majesté le Roi a souligné que bien que l'occasion ne se soit pas présentée pour rencontrer directement Son Excellence le Président,

les consultations et la coordination se sont poursuivies, en particulier depuis la visite de Son Excellence M. Jared Kushner, Conseiller spécial de Son Excellence, en mai 2018, qui a été décisive sur différentes questions, y compris ce sujet ; ainsi qu'à travers les contacts, l'échange de délégations et un certain nombre de visites non officielles.

Cette position constructive des États-Unis d'Amérique vient renforcer la dynamique de la consécration de la marocanité du Sahara marocain, confirmée par les positions de soutien par un ensemble de pays amis, ainsi que par les décisions de nombreux pays d'ouvrir des consulats dans nos Provinces du sud.

Elle intervient également après l'intervention décisive et efficace des Forces Armées Royales, dans la zone de Guerguerat, afin de maintenir la sécurité et la stabilité dans cette partie du territoire marocain, et d'assurer la libre circulation des personnes et des biens avec les pays frères africains.

Au cours du même entretien, Sa Majesté le Roi et Son Excellence le Président américain ont échangé sur la situation actuelle dans la région du Moyen-Orient.

À cet égard, Sa Majesté le Roi a évoqué les positions constantes et équilibrées du Royaume du Maroc au sujet de la question palestinienne, soulignant que le Maroc soutient une solution fondée sur deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, et que les négociations entre les parties palestinienne et israélienne restent le seul moyen de parvenir à un règlement définitif, durable et global de ce conflit.

En sa qualité de Président du Comité Al-Qods, émanant de l'Organisation de la Coopération Islamique, Sa Majesté le Roi a souligné la nécessité de préserver le statut spécial de cette ville. Le Souverain a également insisté sur le respect de la liberté de pratiquer les rites religieux pour les adeptes des trois religions monothéistes, ainsi que sur le respect du cachet musulman d'Al-Qods Acharif et de la mosquée Al-Aqsa, conformément à l'appel d'Al-Qods/Jérusalem signé par Sa Majesté le Roi, Commandeur des Croyants, et Sa Sainteté le Pape François, lors de la visite de Sa Sainteté à Rabat le 30 mars 2019.

Eu égard au rôle historique que le Maroc a toujours joué dans le rapprochement des peuples de la région et dans la promotion de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, et compte

tenu des liens spéciaux qui unissent la communauté juive d'origine marocaine, y compris en Israël, à la personne de Sa Majesté le Roi, le Souverain a informé le Président américain que le Maroc entend :

– Accorder les autorisations de vols directs pour le transport des membres de la communauté juive marocaine et des touristes israéliens en provenance et à destination du Maroc ;

– Reprendre les contacts officiels avec les vis-à-vis et les relations diplomatiques dans les meilleurs délais.

– Promouvoir des relations innovantes dans les domaines économique et technologique dont, à cet effet, œuvrer à la réouverture des bureaux de liaison dans les deux pays, comme cela fut le cas antérieurement et pendant plusieurs années jusqu'en 2002.

Sa Majesté le Roi a souligné que ces mesures n'affectaient en aucune manière l'engagement permanent et soutenu du Maroc en faveur de la cause palestinienne juste et sa détermination à continuer à contribuer efficacement et de manière constructive à une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Ensuite, Sa Majesté le Roi et le Président américain ont évoqué les efforts déployés pour résoudre la crise au niveau du Conseil de Coopération du Golfe.

À cet égard, et partant des liens de fraternité solide, de cordialité sincère et d'appréciation mutuelle, unissant Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, et ses frères Rois et Emirs des pays arabes du Golfe, Sa Majesté le Roi a exprimé l'espoir que les développements positifs enregistrés conduisent à la réalisation de la réconciliation souhaitée. Ce qui sera à même de consolider la sécurité et la stabilité dans la région du Golfe, et de réaliser la sécurité arabe globale et le développement économique et social au profit des peuples de la région.

Eu égard aux relations spéciales et stratégiques liant le Maroc et les pays arabes du Golfe, Sa Majesté le Roi a exprimé sa reconnaissance pour le rôle important que les États-Unis ont joué dans les étapes décisives qui ont été franchies, réitérant Son soutien à la médiation Koweïtienne en vue de mettre fin à ce différend».

Corona virus au Togo : Le Gouvernement communique



Dans le cadre des mesures envisagées par le gouvernement pour prévenir la propagation de l'épidémie du corona-virus, les dispositions complémentaires ci-après sont prises :

1. La fermeture pour deux semaines, à compter de ce vendredi 11 Décembre 2020 à minuit, de toutes les frontières terrestres de notre pays aux passagers. Cette mesure ne s'applique pas à la circulation des marchandises.
2. Le bouclage de certaines villes notamment Lomé, Tsévié, Kpalimé et Sokodé, à partir de samedi 12 Décembre 2020 à 06 heures, avec les contrôles stricts aux entrées à hauteur de Tsévié sur la route nationale N°1 ; du péage d'Aného sur la route nationale N°2 et d'Amoussou-Copé sur la route nationale N°5.
3. L'interdiction jusqu'à nouvel ordre de la fréquentation par toute personne de la plage tout le long du littoral.
4. La fermeture pour un mois, des lieux de culte, des églises et des mosquées, à compter de samedi 12 Décembre 2020 à 6h.
5. La fermeture immédiate de tous les établissements scolaires publics, privés et confessionnels, primaires, secondaires et

universitaires pour une période de trois (03) semaines.

6. Les funérailles et les enterrements ne devront pas regrouper plus de 15 personnes, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

7. Tous les vendeurs dans les marchés devront porter des masques de protection.

8. Les activités culturelles et sportives de masse sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

9. La fermeture immédiate des discothèques sur toute l'étendue du territoire national.

Le Gouvernement invite la population à plus de précaution dans les lieux publics et lors des activités d'ordre social notamment le respect des mesures d'hygiène préconisées et à limiter les déplacements non indispensables. Il fait appel à la compréhension, au civisme et au sens de responsabilité de tout un chacun pour la mise en œuvre efficace de toutes ces mesures.

Tout contrevenant à ces mesures s'expose à de sévères sanctions.

**Fait à Lomé, le 10 Décembre 2020
Le Gouvernement**



Foot africain : Une assemblée générale de la CAF avec l'ombre d'Ahmad

La confédération africaine de football (CAF) a tenu une Assemblée générale (AG) ce 11 décembre 2020 marquée par l'absence de son président Ahmad, suspendu 5 ans par la FIFA, et la nomination de son ex-patron, Issa Hayatou, au poste honorifique de « président d'honneur » de l'institution. Une AG où il a également été question de la santé financière de la CAF.

La Confédération africaine de football (CAF) a clos une année 2020 exceptionnellement difficile, ce 11 décembre, à l'occasion de son Assemblée générale (AG) ordinaire. Une AG forcément marquée par l'absence du patron du foot africain, Ahmad, récemment suspendu pour cinq ans par le Comité d'éthique de la Fédération internationale de football (FIFA).

Une FIFA dont le président Gianni Infantino – lui-même en proie à la justice en Suisse – a prononcé le discours inaugural en anglais. « **Je ne peux évidemment pas ne pas mentionner le président Ahmad, a-t-il débuté. Il est clair que d'un point de vue person-**

nel, ce qu'il s'est passé, comme pour beaucoup d'entre vous, m'a rendu très triste. Nous devons respecter les décisions des organes indépendants ».

Des propos liminaires consensuels, suivis par ceux de Constant Omari. Le premier vice-président de la CAF, désigné patron par intérim durant cette crise, a également évoqué le Malgache, en préambule de l'AG. « **Il y a l'empêchement de notre frère et ami, le Président Ahmad élu et qui désormais a engagé une lutte pour sa dignité et pour faire valoir ses droits** », a souligné le Congolais, qui fait référence à un appel déposé auprès du Tribunal arbitral du sport contre la sanction prononcée par la FIFA.

L'étonnant « discours » d'Ahmad

Situation surprenante, au moment même où la famille du foot africain est réunie « virtuellement » (à cause du Covid-19), le discours qu'Ahmad souhaitait prononcer devant cette

même AG circule entre journalistes. Ahmad y critique de manière à peine voilée l'attitude de la FIFA. Celle-ci n'aurait pas accepté qu'un audit mené par la Sénégalaise Fatma Samoura au Caire ait pris fin en février sur décision du Comité exécutif de la CAF. « **Certains préfèrent garder l'Afrique petite et craintive, est-il écrit dans ce projet de discours. Face à notre choix souverain, nos opposants ont pris parti de plonger la Confédération dans un tumulte politique inimaginable** ».

Au sujet de sa candidature à un deuxième mandat, Ahmad y conclut : « **Lorsque 46 présidents de fédérations [...] m'ont appelé à me présenter pour un second mandat, nous avons donné l'image d'une Afrique unie. [...] Pourtant, vos voix, vos expertises, celles de ceux qui m'ont soutenu comme des autres, ont été bafouées. Que vous soyez pour ou contre ma candidature, au travers de cette ingérence dont nous sommes victimes, c'est notre principe démocratique qui a été nié.** »

La symbolique et honorifique distinction d'Issa Hayatou

Deuxième ironie du jour, l'AG a avalisé peu après la désignation de l'ancien rival d'Ahmad, Issa Hayatou, patron de la CAF de 1988 à 2017,

à un poste de président d'honneur. Un projet qui date certes de plusieurs mois, mais dont la validation intervient à un moment étrange. Cette distinction honorifique fera l'objet d'une cérémonie le 15 janvier 2021, avant le coup d'envoi du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN 2020) au Cameroun. « **Il est tout à fait normal que la CAF lui soit reconnaissante pour toute son œuvre** », a justifié Constant Omari, au sujet de son ancien mentor.

Le Congolais s'est voulu humble alors que son bateau tangue : « **La CAF a été soumise bien des fois à des reproches et des critiques injustes mais que nous pouvons comprendre car malgré les efforts, malgré la vigilance accrue, qui peut dire que l'on peut être exemplaires ou irréprochables.** »

Une situation financière tendue

La santé financière de la CAF est par exemple loin d'être rose. Une quinzaine de minutes a été consacrée à l'approbation des comptes

pour l'exercice 2018-2019 et à celle du budget pour la période 2020-2021. La CAF aurait ainsi généré 115 millions de dollars de recettes durant l'exercice fiscal 2018-2019 et aurait dépensé à peine moins. « **Cela conduit à finir l'année avec un résultat opérationnel à l'équilibre, qui a dégagé un revenu de près d'un million de dollars** », a indiqué le chef de l'administration (Secrétaire général) de la CAF, Abdelmouaïm Bah.

Le budget prévisionnel en revanche prévoit un déficit de 13,6 millions de dollars. Ce qui, au vu du contexte sanitaire mondial et du report de plusieurs compétitions (dont la CAN 2021), se comprend. Mais le président de la Commission des finances de la CAF, Fouzi Lekjaa, a à nouveau pointé du doigt un mal plus profond. « **Les finances de la CAF s'inscrivent dans un déficit structurel, a tenu à rappeler le patron du foot marocain. Ceci est dû essentiellement à l'augmentation des charges et des distributions. Quand on décide d'augmenter la distribution à**

chaque fédération à hauteur de 200.000 dollars, quand on décide d'augmenter les prize money aux clubs et aux fédérations à l'occasion des différentes compétitions, quand on décide d'augmenter le nombre d'équipes nationales participant aux tournois de jeunes, évidemment l'impact augmente ».

Fouzi Lekjaa invite donc à trouver des solutions pour sortir la CAF de l'ornière : « **Je pense qu'il est grand temps, et ça devient même un impératif, de revoir notre process footballistique pour qu'on puisse dégager suffisamment de ressources pour permettre à la CAF non seulement de survivre [...] mais aussi de dégager des marges pour les investir dans le développement du football.** »

par : David Kalfa
Source : RFI

SAMA
transfert d'argent

Transfert d'argent

ECONOMISEZ JUSQU'À
40%
SUR VOS FRAIS DE
TRANSFERT D'ARGENT

www.sama.money



Bélier (21 mars - 19 avril)

Si vous dirigez votre affaire, vous prendrez des contacts, vous relancerez un projet. Vous aurez les mêmes possibilités de progresser si vous êtes salarié. Grâce à votre savoir-faire, vous apporterez un plus à l'entreprise. Votre image en sera valorisée.

Jupiter favorable vous permettra d'améliorer votre statut matériel. Par votre sens des affaires, et par de bons réflexes de gestion, vous optimiserez votre budget à son maximum. C'est peut-être aussi le moment de tenter votre chance au jeu, avec modération.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous supporterez mal de devoir faire les choses à la place des autres. Au lieu de ruminer dans votre coin, allez voir votre collègue et dites-lui calmement votre façon de penser. Rendez-lui ce qu'il a à faire, ça allègera votre journée. Ne vous laissez pas bernier par des propositions trop alléchantes, même si ça vient de quelqu'un que vous connaissez bien. L'argent trop facile c'est louche. Mieux vaut décliner la proposition et ne pas vous engager sur ce terrain glissant.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous travaillez sur des tâches répétitives qui ne vous intéressent pas beaucoup. Elles vous donnent une fatigue intellectuelle dont vous aimeriez vous passer. Des démarches sont amorcées pour changer cette situation et prendre un nouveau tournant.

Votre gestion de trésorerie est bien tenue, mais des loisirs sont insuffisants parce que le budget ne les permet pas. De la frustration est à venir, mais en attendant que les comptes soient meilleurs, de la récupération ou du bricolage peuvent vous aider.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Face à vous, Saturne devrait vous soutenir dans l'effort, mais ne vous fera pas de cadeau. Vous aurez à affronter des conflits de personnes ou des luttes de pouvoir. Pour vous en tirer au mieux, tâchez d'éviter les prises de position trop radicales.

Vous devrez composer avec les moyens du bord, d'où certaines difficultés possibles. Elles seront sans gravité, mais ces guichets en panne ne vous permettront pas de retirer de l'espèce comme vous voudrez. Restez vigilant pour ne pas perdre votre CB.



Lion (22 juillet - 23 août)

Le réseau professionnel sert de tremplin et reste gratifiant. Toutefois, des attitudes flatteuses vous dérangent. Observez attentivement les agissements hypocrites de certains collaborateurs, car la compétition professionnelle est une rivale de taille.

Les frais sont élevés et vous devez faire attention à des dépenses étroitement liées à des loisirs. Elles peuvent être plus élevées que prévu, car vous cédez face aux produits haut de gamme. Ces dépenses peuvent être évitées et remises à plus tard.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Pour être efficace, isolez-vous des autres et du brouhaha. Vous aurez en effet besoin de calme pour mettre au clair vos idées et les synthétiser. Si Mercure exacerbe votre intellect, la Lune va freiner votre capacité à les concrétiser. Mieux vaut vous abstenir de dépenser aujourd'hui, surtout si vous vous êtes déjà laissé aller hier ! Vous allez devoir puiser dans vos économies pour vous remettre à flot, mais celles-ci ne sont pas infinies. Ce serait dommage de vider votre bas de laine.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Avant de faire passer la charrue avant les boeufs, vous préférez prendre vos marques. Un entretien avec une personne en qui vous avez entièrement confiance peut vous aider à bien avancer. Pendant ce temps, il faut continuer à rester concentré sur les tâches.

Des frustrations sont nombreuses. Ne comptez pas trop dépenser pour des articles qui ne sont pas des loisirs. La vie vous place les bâtons dans les roues. Les charges à payer sont plus importantes que prévu et vous pourriez râler contre votre salaire.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous ne cachez pas vos ambitions et vous serez prêt à vous battre loyalement pour décrocher la victoire. Votre aplomb vous servira pour faire évoluer votre carrière. Vous viserez haut et rêvez d'aller plus loin dans votre parcours professionnel.

Avec la Lune qui se positionnera dans votre secteur argent, vous aurez la dépense facile, mais surtout coûteuse. Si vous pouvez vous le permettre, pourquoi pas, mais en regardant ailleurs, vous pourriez trouver le même produit pour un prix moins cher.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous agirez d'une manière quelque peu anarchique, vous opposant à l'autorité, aux décisions collectives, donnant plus d'importance et de valeur à vos propres convictions, votre propre volonté. Ce n'est pas évident à gérer !

Le duo Mercure/Vénus dans le secteur vous donne le sens des affaires et vous permet d'avoir le flair pour réaliser les affaires que d'autres auraient laissé passer. Cependant, n'accordez pas une confiance aveugle à ceux qui vous proposeront une affaire.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

La journée ne sera pas de tout repos. D'un côté vous aurez beaucoup à faire, de l'autre vous devrez souvent vous y reprendre à deux fois pour aboutir à ce qui vous a été demandé. N'hésitez pas à déléguer si vous vous sentez surchargé.

Vous ne supporterez pas qu'on vienne mettre le nez dans vos comptes, même au sujet d'un projet familial. Vous mettez un point d'honneur sur lequel on s'appuie et vous ne laisserez personne douter de votre rigueur.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous aimeriez faire une pause et ne plus travailler d'arrache-pied. Les astres vous proposent de revoir vos priorités et désirs profonds. Vous pourriez gravir les échelons du service où vous travaillez en gagnant la confiance de vos collaborateurs.

Il est utile de faire des économies ou de limiter vos dépenses. Elles peuvent partir plus vite que prévu. Entre les paiements obligatoires et les coups de coeur sur des articles, votre salaire peut partir dans des achats destinés aux loisirs.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous entretiendrez de bonnes relations avec vos collègues ou vous pourrez recevoir une proposition intéressante si vous êtes à la recherche d'un emploi. Un projet d'association serait porteur, à condition de prendre en considération les risques éventuels.

Pour vous, l'argent sera une monnaie d'échange positive, une énergie qui se doit de circuler naturellement. Vous n'aurez aucun état d'âme, dès lors où vous en gagnerez, car vous estimerez que vos récoltes financières seront largement méritées.

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous